

Qu'est ce que la santé mentale ?

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé mentale est **"un état de bien être"** dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté.

Dans ce sens positif, la santé mentale est le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté.

La santé mentale est étendue au sens large, de la petite enfance au grand âge, en prenant en compte l'ensemble des facteurs influençant le bien-être : ce sont les **déterminants de la santé**.

1 personne sur 3 présente au moins un trouble psychique...



...et 85% d'entre elles n'ont pas recours à la psychiatrie

Pour toutes informations complémentaires contactez-nous :



Siège Social

Appui Santé Loiret,
25 Avenue de la Libération
45000 ORLEANS



06 60 09 04 72 / 02 38 51 13 76



clsm@appuisanteloiret.fr



Appui Santé Loiret

Découvrez les autres activités d'Appui Santé Loiret sur notre site internet via ce flash code !



Appui Santé Loiret est porteur du Conseil Local de Santé Mentale de la Métropole Orléanaise





À quoi sert un Conseil Local de Santé Mentale ?

La santé mentale constitue depuis 2018 un axe majeur du Contrat Local de Santé.

Le CLSM de la Métropole Orléanaise créé en 2019 est une instance locale participative de diagnostic, de concertation, de réflexion, de coordination et de co-construction sur les questions de santé mentale.

Les objectifs du CLSM sont de :

- mettre en œuvre les politiques locales et les actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population.

- rassembler tous les acteurs concernés sur le territoire de la Métropole Orléanaise : les élus et les partenaires locaux, l'EPSM Georges Daumézon, les usagers et les aidants.

- participer à la constitution d'un véritable réseau de santé mentale répondant aux besoins de la population.

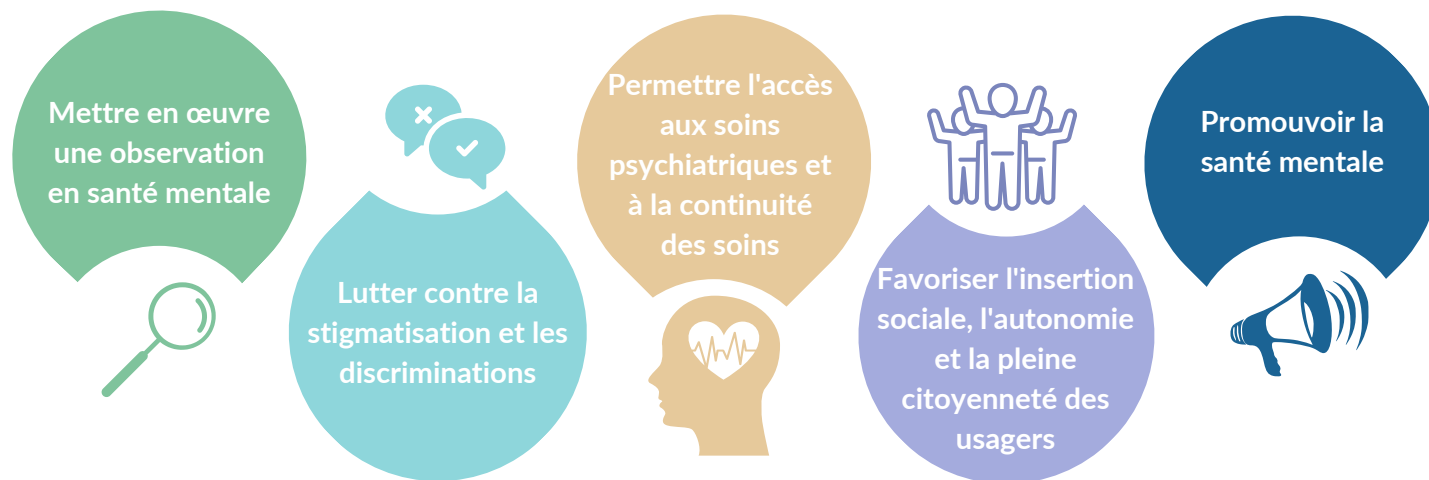
Il est présidé par la ville de Fleury-les-Aubrais et coordonné par Appui Santé Loiret.



Philosophie des CLSM

Être membre d'un CLSM, ce n'est pas seulement AVOIR des partenaires, mais c'est surtout **ÊTRE partenaire** pour la prévention et l'accès aux soins en santé mentale.

Nos objectifs



Objectifs des 4 commissions du CLSM

Analyse et Aide à la Résolution de Situations Individuelles

Aider les professionnels dans la gestion de parcours de santé mentale complexes

Communication - Formation - Information

Informer/former tout public à la santé mentale

Logement - Habitat

Améliorer l'accès au logement des personnes présentant des troubles psychiques

Culture et sport

Faire découvrir l'offre culturelle et sportive accessible au public en situation de handicap

N'attendez plus pour découvrir nos actions sur notre site internet !